

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE

----- COMPTRE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 janvier 2022 à 18h30 sur convocation du 11 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 11 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, Mme BEAU Christiane, Mme CABAUP Christine, M. CORDEAU Pascal, Mme GEAY Valérie, M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, M. LECLANCHE Christian, Mme LOIZEAU Patricia, M. MICHAUD Fabrice, M. NICOLEAU Benjamin, Mme PERROGON Viviane, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, Mme ROUX Sylvie, M. ZIMMERMANN Christopher.

ABSENTS EXCUSES :

Mme ECOTIERE Jeannik a donné pouvoir à M. CORDEAU Pascal
Mme ETOURNEAU Corinne a donné pouvoir à M. BASCLE Didier
M. FILLON Nicolas a donné pouvoir à M. CORDEAU Pascal
M. MARIE Jean-Michel a donné pouvoir à Mme ROUX Sylvie
Mme SEYNAT Sonia

A été nommé secrétaire de séance : Mme CABAUP Christine

Question unique : Autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le budget

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il propose au conseil municipal, d'autoriser l'engagement de devis d'investissement établis par :

1) le SDEER :

- Opération Génie civil annexe Telecom – Avenue de Cognac avec effacement ER34-1007, pour un montant total TTC de 57 779,14€ avec un paiement échelonné en 5 annuités sans intérêts ni frais et validation de la convention de mandat
- Remplacement de luminaires vétustes rue de la gare (YH6 et YH500) pour un montant total de 1 147,59€, avec participation du SDEER à hauteur de 70%, et un reste à charge pour la commune de 344,28€
- Remplacement d'une commande vétuste – Impasse du Four – La Fuié (YH-AR-12) pour un montant total de 1 080,70€, avec participation du SDEER à hauteur de 50%, et un reste à charge pour la commune de 540,35€.

2) SOLURIS : ordinateur portable permettant le télétravail : 2 059,68€TTC

Il précise qu'il conviendra d'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Le Maire
Didier BASCLE



Les délibérations sont consultables en mairie.

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>